



# Appel à cotisation 2022

RNMH- Mme Valette  
10 rue de l'Emeraude 34070 Montpellier  
[coordination@musique-handicap.fr](mailto:coordination@musique-handicap.fr)  
06 43 56 92 95

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous compter parmi les membres de notre association.  
Comme le prévoient les statuts, et afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association, nous vous serions reconnaissants de régler votre cotisation pour l'année 2022.

**ATTENTION** : le RNMH a changé de siège social et de numéro de SIRET N'oubliez pas de le changer :  
**Nouveau Siège social** : 10 rue de l'Emeraude 34070 Montpellier  
**Nouveau Numéro de SIRET** : 805 155 173 000 26

Conformément à l'article n° 6 des statuts, le non-paiement de la cotisation entraînera la perte de votre qualité de membre de l'association.

Une attestation vous sera adressée à réception de votre paiement.

Nous vous remercions par avance de nous aider à poursuivre notre but « rendre accessible la pratique artistique à tout personne en situation de handicap »

Bien cordialement

Marie-Claude Valette  
Présidente

## REGLEMENT

- par carte bancaire sur HelloAsso : [cliquer ici pour régler sur HelloAsso](#)
  - par virement bancaire – demander le RIB à : [joseph-louis.barbosa@apf.asso.fr](mailto:joseph-louis.barbosa@apf.asso.fr)
  - Sur CHORUS renvoyer le bon de commande à : [joseph-louis.barbosa@apf.asso.fr](mailto:joseph-louis.barbosa@apf.asso.fr)
- En mentionnant** :
- Nom, adresse et numéro de SIRET de la collectivité,
  - le numéro de service, la personne à contacter, le téléphone fixe/mobile,
  - la date, et le numéro de la commande

Montant des cotisations par profil d'adhérent		
Personnes physiques	>>>>	25 €
Personnes morales	Budget < 100 000 €	50 €
	Budget entre 100 001 et 1 million €	100 €
	Budget > 1 million d'euros	200 €
Communes, communautés de communes ou d'agglomération	Moins de 100 000 habitants	100 €
	Plus de 100 000 habitants	200 €
Conseils départementaux	>>>>	600 €
Conseils régionaux	>>>>	800 €